



**Point 112 : « Mesures visant à éliminer le terrorisme international »
4 Octobre 2022**

Monsieur le Président

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 6^{ème} Commission et vous assurer du plein soutien de ma délégation tout au long de cette session. Ma délégation est convaincue que sous votre leadership, la sixième Commission parviendra à réaliser les objectifs qui lui sont assignés dans le cadre des travaux de cette 77^{ème} session.

Monsieur le Président

Le Maroc exprime sa profonde préoccupation face à l'accroissement des menaces à la paix et à la sécurité internationales, à la stabilité, à la souveraineté et à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale des Etats Membres des Nations Unies causés par le terrorisme international, qui a atteint ces dernières années des niveaux sans précédent et qui n'épargne aucune région dans le monde.

Nous déplorons la multiplication des activités terroristes sur le continent africain, notamment dans des zones disposant de frontières poreuses, marquées par la précarité et la pauvreté, et la faiblesse de la coordination sécuritaire entre les pays voisins et où Daech a redéployé ses activités en rejoignant d'autres factions terroristes déjà actives dans cette zone, comme par exemple Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) dans le Nord et au Sahel.

Pour dire que la menace est réelle, vu le positionnement géographique et géostratégique de notre pays qui est proche du Sahel. Cela est d'autant plus vrai qu'une grande partie des jeunes de la région ont pu rejoindre les rangs des organisations terroristes où ils sont devenus très actifs. Les facilités de passage sont également accordées aux bandes criminelles et trafiquants de drogues et des êtres humains moyennant des sommes d'argent qui servent à l'acquisition d'armements et à assurer les frais d'enrôlement et de recrutement, y compris celui d'enfants. Il existe aussi des alliances entre les organisations terroristes ayant les mêmes objectifs de destruction et qui agissent pour que les pays soient déstabilisés.

Monsieur le Président

Au niveau national, au lendemain des attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, le Maroc a adopté une stratégie nationale sécuritaire multidimensionnelle et globale basée sur une approche proactive, dont l'axe le plus important est la prévention dans le strict respect de l'État de droit et des droits de l'Homme. Les atouts de cette stratégie nationale s'enracinent parfaitement dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et s'y ressource puisqu'elle prend en compte à la fois les volets juridique, socio-économique, religieux, et sécuritaire.

Le Royaume du Maroc a renforcé son arsenal législatif par la loi 03.03 relative à la lutte contre le terrorisme, promulguée le 28 mai 2003. Ce texte a été modifié en 2015 par la loi 86.14 qui criminalise principalement le fait de se rallier ou de tenter de se rallier individuellement ou collectivement à des entités et à des organisations terroristes dans les lieux de tensions.

Dans le cadre de l'engagement du Maroc dans le processus de lutte contre le financement du terrorisme et afin de mettre à niveau son dispositif national en la matière, mon pays s'est doté en 2021

d'une Commission Nationale, placée sous la houlette de l'Autorité Nationale du Renseignement Financier, chargée du suivi et de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité.

Le Royaume du Maroc a réformé le champ religieux par l'instauration de l'Institut Mohammed VI de formation des imams, prédicateurs et prédicatrices.

Le Maroc a pris des mesures spécifiques portant sur la réorganisation des institutions sécuritaires et le développement du système sécuritaire pour faire face à l'évolution du phénomène du terrorisme et ce, à travers : (1) la création du Bureau Central d'investigations Judiciaires (BCIJ), le 20 mars 2015, un des maillons forts de cette stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et (2) le renforcement de la coordination entre les organes sécuritaires concernés.

Au niveau continental, en réponse à l'impératif de sécurité et de stabilité et face à la prolifération des menaces terroristes et transnationales en Afrique, notre approche s'inscrit dans le cadre du modèle de coopération Sud-Sud. Elle a pour ambition de renforcer la résilience des Etats africains en faisant de l'intégration, la solidarité continentale, et la responsabilité collective des éléments clés pour répondre aux mutations au sein du continent africain.

Au niveau de la coopération internationale, permettez-moi de mettre en exergue les contributions suivantes :

- Le Royaume du Maroc a signé et ratifié toutes les conventions et pactes internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme.
- Il a abrité le 11 mai 2022, la Réunion Ministérielle de la Coalition mondiale contre Daesh et co-présidé avec les Etats Unis, l'Italie et le Niger *l'Africa Focus Group*, groupe établi dans le cadre de la coalition mondiale anti-Daesh. Ce groupe vise à adopter une approche prospective et stratégique contre la menace que représentent les organisations terroristes, tout en veillant à la coordination avec les initiatives et les structures régionales et multilatérales existantes.
- Le Royaume du Maroc abrite le Bureau Programme des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (ONUCT) à Rabat qui s'investit à élaborer et à mettre en œuvre des programmes ciblés pour les pays africains qui le souhaitent, visant principalement le renforcement des capacités et le développement des compétences dans le domaine de la lutte antiterroriste, notamment en matière de sécurité, d'enquêtes et de poursuites, de gestion des prisons et des frontières, de désengagement, de réhabilitation et de réinsertion.
- Le Royaume du Maroc co-présidé le Forum Global de la Lutte contre le Terrorisme (GCTF) avec le Canada jusqu'à mars 2023. Il s'agit du 3^{ème} mandat consécutif du Royaume à la tête du Forum.

Monsieur le Président

Lors de la 8^{ème} revue, devant se tenir en 2023, il sera important de continuer de construire sur les acquis précédents, tout en s'assurant que les nouvelles menaces soient dûment adressées, afin de répondre aux nouvelles réalités et d'outiller les Etats Membres à faire face à cette menace en constante évolution.

En conclusion, le Royaume du Maroc condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le terrorisme n'a aucune justification, quels qu'en soient les motifs, les lieux et les auteurs. De même, il ne peut et ne doit être associé à aucune religion, nationalité, culture, race ou groupe ethnique.

Merci pour votre attention.